

Les Verdilhon, famille Marseillaise

Cette famille, fixée à Marseille depuis le début, semble-t-il, du XVII^e siècle, s'est progressivement élevée par le commerce maritime puis le courtage, et atteignait aux premières places dans la cité à la veille de la Révolution. Elle lui a donné à ce moment le célèbre courtier Pierre Verdilhon, l'adversaire malgré lui du marquis Roux de Brue, et Victor Verdilhon, l'un de ses quatre derniers échevins, neveu du précédent (1).

Bien qu'il existe une petite localité appelée *Verdillon* non loin de Marseille (2), et que le nom soit fréquent sous cette forme dans les archives paroissiales de la ville, ces Verdilhon avaient certainement leurs origines dans la viguerie de Digne. *Le Nobiliaire de Provence* de l'abbé Robert de Briançon, et *l'Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence* (3) en donnent pour premier auteur connu noble (notable) Claude de Verdilhon, seigneur d'Estoublon (4) qui devait vivre sur la fin du XV^e siècle, car son fils Raphaël épousa en 1530 Catherine Flotte, qui lui apporta la terre de Châteauredon (5). Raphaël portait *d'azur à une herse sarrasine d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même*. La branche marseillaise que nous allons étudier portait *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, tenant une herse sarrasine d'argent, accompagnée d'une étoile d'or au canton senestre du chef*. Ces armes ne sont évidemment qu'une brisure des précédentes, et établissent suffisamment la filiation.

(1) La préparation de cette modeste étude eût été impossible à son auteur, éloigné de la Provence, sans l'assistance constante de M. Edouard Baratier, conservateur aux Archives des Bouches-du-Rhône, à qui il se réjouit de pouvoir exprimer sa reconnaissance, ainsi qu'à MM. Bouyala d'Arnaud et Rebuffat, respectivement conservateur de la Bibliothèque de la Ville, et archiviste de la Chambre de Commerce.

(2) Verdillon-Cheyran, cant. Gardanne.

(3) *Histoire Héroïque*, t. IV, 2^e supp., 1901.

(4) Cant. Mezel, arr. Digne.

(5) Même cant.

Nous ne voulons pas reproduire ici la généalogie des Verdilhon d'Estoublon et de Châteauredon, donnée par Artefeuille dans l'*Histoire héroïque*, non sans erreurs semble-t-il. Les registres de catholicité de la paroisse Saint-Laurent de Marseille notent le 9 novembre 1556 le baptême de François Verdilhon, fils de Louis. Il est chronologiquement possible que François soit le père de Jean, à partir duquel la filiation se poursuit sans lacunes. Ce dernier, époux d'Anne Arquier, est connu par les notices baptistaires de ses enfants (6) : Claire, née 30 novembre 1623, décédée, semble-t-il, avant 1642; François né le 18 décembre 1626, mort en 1695; Marguerite, née 1636; Magdeleine en 1638; Pierre, né le 18 février 1639; une seconde Claire née en 1642; Anne en 1645; Louise en 1650. Celle-ci était la filleule de son frère Gilles, l'aîné de la famille assurément, mais dont il a été impossible de dépister l'acte de baptême dans les archives d'une paroisse marseillaise. Son frère François, dont il sera question dans les lettres qui suivent, épousa Claire Gravagne, de qui nous retrouverons la famille; il eut au moins un fils, François, qui accompagnera son oncle Gilles dans ses voyages. Claude épousera Jeanne Grasset; Magdeleine, Nicolas Molard; et Pierre, Françoise Carrière (7).

Gilles eut pour femme Isabeau Mariani, d'une famille d'origine corse (8). Trois enfants naquirent de cette union : Magdeleine, dite Madon, née le 30 novembre 1657 (9); puis, douze ou treize ans après, Jean-Baptiste, né vers 1670, et Joseph-Gabriel, venu au monde le 21 décembre 1677 (10). Il est longuement question d'eux dans notre correspondance. Madon épousa Jean-François Estienne le 26 décembre 1680; elle mourut en 1702 (11). Jean-Baptiste épousa Marguerite Michel; il en eut François le 28 décembre 1686. Je n'ai pas de détails sur leur descendance possible.

Joseph-Gabriel, le Benjamin chéri de Gilles, poursuivit l'ascension familiale, non sans quelques à-coups, semble-t-il. En 1705, déjà marié, il est embarqué sur un vaisseau de commerce dont nous

(6) Registres de catholicité de la paroisse de La Major de Marseille aux Arch. dép. des B.-du-Rh., fonds 201 E.

(7) Paroisse de La Major.

(8) Les Mariani portaient, d'après J. Meugey, *d'azur à la tour donjonnée d'or, maçonnée de sable et ouverte de gueules; le chef d'or, chargé de trois coquilles de gueules.*

(9) Paroisse de Saint-Laurent.

(10) Aux Accoules.

(11) *Ibid.*

ignorons le nom. Ce bâtiment faisait partie d'un convoi dirigé par le capitaine Maillet montant « La Fortune de la Mer », qui prit, le 9 juin 1705 un navire anglais : « La Galère de Drayton », retour d'Alexandrette (12). Joseph-Gabriel eut pour sa part de butin, outre trois flambeaux d'argent de style anglais, un carnet format in-12, relié en cuir rouge (13), où le commissaire du bateau capturé avait noté les principales étapes de son voyage (14). Ces objets sont encore en possession de la famille. Plus tard, il renonça à la mer, et devint courtier royal de commerce et de banque, état où ses descendants se distinguèrent. Il avait épousé le 1^{er} avril 1704 Anne-Rose Ripert, et en eut : 1° Jean-Joseph, né... le jour suivant, 2 avril 1704; 2° Claire-Marie, née le 2 octobre 1706, morte fille; 3° Toussaint, né le 17 octobre 1709; mort en 1718; 4° Baptiste-Victor, 1712-1781, était d'Eglise, d'après la tradition; 5° Anne-Madeleine, 1714-1781; 6° Madeleine-Rose, 1715, morte âgée de 8 jours; 7° Anne-Rose, 1717-1748; 8° Louis, 1719-1796, célibataire (15); 9° Vincent, 1719-1724; 10° Pierre, 1724-1798, sur lequel nous allons revenir; enfin 11° Joseph-Mathieu, 1727-1801 (16).

L'aîné, Jean-Joseph, épousa Jeanne-Marguerite Estienne, de la même famille sans doute que celle où était entrée sa tante *Madon* (1731) (17); il en eut (entre autres) : Victor-Joseph, courtier royal de 1749 à 1777 (date de la suppression des courtiers), une fois syndic (18), puis second échevin dans la dernière série de nos magistrats entrés en charge en 1788, ayant épousé en 1773 Anne-Rose Rostan, fille d'un avocat au Parlement d'Aix (19).

(12) Arch. Bouches-du-Rhône, IX-B-4, fol. 319, 336 et 434-436. La prise avait été faite au large de Pantellaria.

(13) Joseph-Gabriel a écrit de sa main, à la première page : *Ce livre est de la prise que nous avons faite au corsaire avec mons. Maillet, 1705*; il s'en est servi comme d'un livre de raison, où il a noté les dates de naissance de ses enfants.

(14) Comme, suivant l'usage pittoresque et bien connu des corsaires, chaque membre de l'équipage vainqueur recevait en prise les effets d'un vaincu du même grade que lui, on peut penser que Joseph-Gabriel devait être employé de l'écrivain du vaisseau.

(15) On conserve son portrait, peinture à l'huile par Bicheray, datée de 1757.

(16) Paroisses de Saint-Ferréol et de Saint-Martin.

(17) Paroisse des Accoules.

(18) E. TIMON-DAVY : *Les anciens courtiers de Marseille* (1868), p. 186. Victor était, dès 1751, trésorier de la corporation des courtiers : Arch. Ch. Commerce, 1.129, inventaire p. 158.

(19) Voir O. TEISSIER, *Les anciennes familles marseillaises*, 1888, p. 4.

Pierre Verdilhon, qui seul nous intéresse maintenant, fut courtier royal de 1765 à 1777, et une fois syndic (20). C'était, paraît-il, une intelligence remarquable grevée d'une hardiesse excessive en affaires, « actif, souple, aventureux, fertile en ressources, il fascinait grands et petits » (21). Il épousa Magdeleine Bizot, originaire du Bausset (22), et en eut six enfants :

1° Magdeleine-Pierre, 1767-1859 (23); 2° Henriette-Elisabeth, 1769-1849; 3° Marie-Anne, 1771-1795; 4° Antoine (24) 1774 — après 1832; 5° Thérèse-Sophie, 1776-1865 (25); et 6° Louis-Joseph-Gabriel, 1784-1849 (26).

Magdeleine-Pierre, veuve en premières noces, avec un fils qui ne vécut pas, de François-Raymond Calbairac, capitaine à la 4^e brigade, chef d'E.-M. de la place de Marseille, épousa en secondes noces en 1803 Michel Rivoire, originaire de Tournon, alors négociant à Marseille. Ils eurent deux enfants : Flavie, 1805-1837, célibataire, et Hector, 1809-1889, époux de Delphine Bouttet. Leur postérité existe encore.

Henriette mourut célibataire. Pendant la Révolution elle avait quitté la maison paternelle pour faire du théâtre. Marie-Anne épousa J.-J. Bessairie, sans postérité. Antoine s'unit à Vincente Chardeau; je ne sais s'il y eut des enfants. Thérèse-Sophie fut donnée en mariage à N... Germain, négociant, elle en eut un garçon

(20) TIMON-DAVID, *l. c.* Cet auteur se trompe complètement en affirmant que Pierre Verdilhon n'avait pas laissé de descendance. La famille conserve de celui-ci deux portraits à l'huile; l'un que nous reproduisons, daté de 1757, et a été peint par Bicheray, comme celui de son frère Louis; le second est un simple portrait de tête, présentée par sa fille Thérèse-Sophie. Cette œuvre paraît dater de 1790 environ; elle est inférieure à la précédente.

(21) A. ARTAUD : *Un armateur marseillais, Georges Roux*, 1890, p. 312.

(22) Les armes des Bizot, très-probablement, figurent avec celles des Verdilhon au côté « senestre » d'un cachet d'orfèvrerie ayant appartenu à Pierre : *d'azur à deux fasces ondes d'argent, accompagnées en chef d'une grenade renversée de sable, flammée de gueules, et en pointe d'une fleur de lys d'or.*

Il existe deux portraits de Magdeleine Bizot, l'un de 1785, anonyme, où elle est représentée tenant un enfant (son fils Louis), et un autre de 1821, à l'âge de 77 ans; ce dernier est de Bailly, élève de David, membre de l'Académie de Marseille. (E. PARROCEL, *Annales de la peinture*, 1862, p. 460.)

(23) Un portrait la représentant en Diane chasseresse, daté de 1784 (elle avait 17 ans), peint par Brazé.

(24) Son portrait figure dans un tableau de donateur, à l'église de Brue-Auriac (Var).

(25) Portrait avec celui de son père, en 1790 environ, ci-dessus, note 20.

(26) Portrait par Bailly, en 1821.

et une fille morts jeunes. Le père et le fils succombèrent aux États-Unis, où Thérèse-Sophie et sa fille les avaient rejoints; la première a laissé un intéressant récit de sa traversée assez mouvementée.

Louis épousa en 1815 Jenny Crudère; ils eurent une fille, Laure, que l'on maria à M. Deveaux, négociant à Marseille; ce ménage, outre un fils, Gaston, disparu jeune lui aussi, eut une fille, Berthe, qui épousa son cousin Adrien Rivoire (fils d'Hector, ci-dessus) et périt accidentellement avec lui en 1881, sans postérité.

La famille Rivoire a gardé pieusement la mémoire et les souvenirs de la famille Verdilhon.

★★

Les deux séries de lettres ci-dessous publiées, sont de nature différente ainsi que d'origine.

Les quatre premières sont de la main même, semble-t-il, de Gilles Verdilhon; elles portent le cachet à ses armes imprimé sur cire rouge, et sont adressées à sa femme Isabeau Mariani. Ce sont des missives de père de famille écrivant aux siens; mais on peut y relever des détails non négligeables sur sa vie de navigateur et de commerçant.

Elles se rapportent à deux campagnes diverses : la première concerne le « passage » du printemps 1677, et les six autres celui de l'hiver 1678-1679. Celle de 1677, datée ce semble de Toulon (les deux dernières lettres de ce mot seules sont conservées, la précédente est douteuse), le dimanche 23 mai, a pour objet d'annoncer un remboursement à sa femme qui tient la caisse en son absence : ses épanchements familiaux paraissent trahir une certaine préoccupation. Ce n'était probablement pas sans cause : à cette époque, en effet, les relations entre le Roi et la Porte étaient devenues mauvaises, et nos adversaires, les pirates tunisiens et tripolitains se montraient fort dangereux pour les vaisseaux isolés (27).

Le second voyage avait pour but l'acquisition des soies fines ou en balles, que les caravanes amenaient de Perse à Smyrne en janvier. Partis de Marseille le 26 novembre, nos navigateurs arri-

(27) MASSON : *Histoire du Commerce français au Levant*, t. I, p. 226.

vent à Malte le 3 décembre, et repartent le 26, après y avoir « espalmé » leur vaisseau, arrivent à Smyrne le 7 janvier 1679, en repartent au début d'avril, pour être de retour dans leurs foyers en mai.

La sécurité ne s'est pas améliorée, malgré la mauvaise saison; ils ont failli être attaqués à l'abordage par deux pirates de Tripoli, et ont dû prendre chasse à plusieurs reprises. Malte était le salut de notre commerce : c'était là qu'on changeait d'escorteur, quand on en avait, car les capitaines n'aimaient guère ce système qui les retardait (rien de nouveau sous le soleil...). Le vaisseau de Verdilhon naviguait seul, et lui appartenait sans doute, en tout ou en partie (28). Le négociant se tient en contact avec la métropole non seulement du point de vue sentimental, mais aussi par les affaires. Il expédie de Smyrne un sac de cire fine, de bon débit au moment des blanchissages du Carême, envoi qui lui permet aussi d'avoir intérêt sur le vaisseau « Saint-Louis ». Les tissus font l'objet principal de ses acquisitions « soyes fines et ardasses, cottons filés, laines, cires, balles et toiles ». Malte, en revanche, paraît être un centre de confections élégantes « cotillon satin noir flury, bas de soye », et même tableaux représentant des fleurs. Son « compère » Jean Tiran veille sur ses intérêts à Marseille; à Malte ils sont confiés à Garcin et Annely (29).

C'est surtout du point de vue sentimental et familial que ces lettres sont intéressantes. Gilles est un type sympathique de navigateur marseillais, fervent chrétien et invoquant l'aide de Dieu à temps et à contre-temps, raffolant de sa femme et de ses enfants. On le sent inquiet pour Isabeau, impressionnable et craintive, que double fort heureusement sa fille aînée, « Madon » bien entendu, aidée par des serviteurs fidèles et familiers, auxquels il adresse certaines recommandations qui ne manquent pas de sel : « Salués de ma part Janne Seimarde (la servante)... je lui recommande, quand vous criés ensemble de ne criés pas si fort que vous... »

(28) Il projette en effet de faire de son fils aîné Jean-Baptiste « l'écrivain du vaisseau », ce qui était l'étape avant de devenir capitaine. (Masson, I, 488.)

(29) Gilles Verdilhon n'était à Smyrne qu'en passant; les procès-verbaux des réunions des marchands résidents ne font pas mention de lui. (Arch. Chambre de Commerce Marseille, J. 433.)

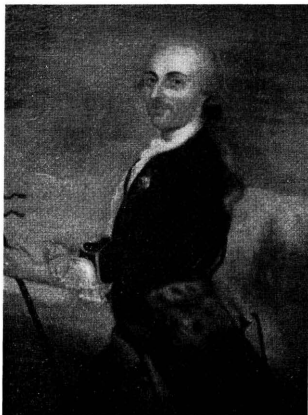
Ce sont aussi des jeunes gens, qui apprennent de plus ou moins bon gré le dur métier de la mer : son neveu François qui « se fera brave avec le tems : Dieu le fasse! »; le jeune de Féraud « bien gaillard pour avoir heu des nouvelles de sa Tattie depuis deux jours »; « Tattie » espoir et consolation du jeune navigateur, « Fanny » avant la lettre, dont nous ne saurons jamais rien de plus...

**

La seconde série de lettres que nous publions est de nature exclusivement économique et gouvernementale. Ce sont des missives d'affaires adressées à Pierre Verdilhon, le célèbre courtier, petit-fils de Gilles, par l'abbé Terray, qui fut Contrôleur des Finances de 1770 à 1774. La lettre la plus ancienne est datée du 31 mai 1773, et prouve que dès avant cette époque Verdilhon prêtait, de façon tout à fait désintéressée, son nom et son activité au gouvernement du duc d'Aiguillon — le « ministre » dont il est question çà et là — afin d'effectuer ce qu'on appelle actuellement *une importation de choc* destinée à faire baisser le prix du grain. Cette correspondance complète très heureusement les ouvrages déjà parus sur l'administration de l'abbé Terray (30), et achève de démontrer le bien-fondé des conclusions de Girard, pour qui le Contrôleur tant calomnié par ses adversaires parlementaires n'a été qu'un fonctionnaire actif et ingénieux, cherchant avant tout le bien général, et se refusant à sacrifier les producteurs aux consommateurs, comme le petit peuple aux propriétaires, mais gêné dans son action « dirigiste » par l'insuffisance de ses moyens d'investigation, les préjugés populaires, et surtout peut-être par l'incapacité des commerçants à saisir les grandes affaires. L'intelligence et le savoir-faire de Verdilhon avaient particulièrement retenu son attention, ainsi que celle de Brochet de Saint-Prest, rapporteur de la Commission des blés, dont plusieurs lettres se retrouvent ici.

Les offres de services et les promesses de récompense qu'on relève çà et là n'ont pas été tout à fait vaines; Verdilhon reçut douze belles aquarelles, représentant les monuments antiques de Rome, et un service à café à ses armes, en partie conservés encore

(30) On peut consulter : G. APANASSIEV : *Le commerce des céréales en France au XVIII^e s.*; L. BIOLLAY : *Le Pacte de Famine*; et surtout René GIRARD : *L'Abbé Terray et la liberté du commerce des grains*, Paris, 1924.



Pierre VERDILHON

1724-1798

Courtier Royal

1765-1777

(Toile signée et datée Bicheray 1757)

dans la famille. Mais le courtier dut se contenter de ces distinctions honorifiques, car l'opération à laquelle il s'était prêté avec tant de dévouement tourna fort mal. Terray dans sa sollicitude pour le petit peuple avait trop largement calculé ses achats à l'étranger, et la récolte de 1773 ayant été bonne, le tiers seulement des quantités achetées outre-mer avait été vendu en septembre 1774 (31). La vente du « blé du Roi » était traditionnellement déficitaire, mais l'impossibilité où se trouva Verdilhon de récupérer une partie importante du prix d'achat du bateau de blé qu'il avait fait venir de Volo, en Thessalie, dut être pour beaucoup dans le dérangement définitif de ses affaires, compromises déjà par des crédits trop généreusement ouverts à des insolvable comme le marquis de Roux, et la faillite des frères Amic, qui l'obligèrent à déposer son bilan le 20 mai 1774. Ce fut le « krach des courtiers », dont M^{lle} Lucienne Calzaroni nous a magistralement analysé les épisodes dans sa thèse de doctorat, malheureusement encore inédite, croyons-nous. Verdilhon avait certainement conscience d'avoir rendu un important service à l'Etat; le billet de 1778 qui clôt cette publication indique assez qu'il se servit de ces lettres pour essayer d'en convaincre le ministre d'alors, Turgot; mais rien ne nous permet de croire qu'il y parvint (32).

Dom Jean LAPORTE
Abbaye Saint-Wandrille
(Seine-Maritime)

(31) GIRARD, pp. 116-118, 121.

(32) Les documents ci-dessous publiés ne forment bien probablement qu'une partie du chartrier de la famille, dont le reste a dû être partagé lors de l'ouverture de certaines successions. Le signataire de cette introduction serait très-reconnaissant qu'on lui fit connaître toutes pièces ou objets émanant des Verdilhon; en particulier le dossier formé des requêtes de P. Verdilhon contre Georges Roux, et sa correspondance avec le procureur Constant et les émissaires qu'il entretenait à Brue, utilisé par A. ARTAUD (*Un armateur marseillais, Georges Roux*, Champion, 1890, p. 375, note *), dont il devait la connaissance à Octave Teissier. Il y aurait là un procès à réviser.

I

CORRESPONDANCE

Première série (1677-1680)

...on, le 23 may 1677

Mademoiselle, par ma precedente, je vous ay escript que nous ne partirions que Mardi prochain, mais de la fasson quon nous presse de nous mettre à la voille, je crois que nous partirons demain au matin, qui est lundi. Qui soit demain ou après-demain, Dieu vous tienne en santée, et a nous nous donne bon voyage. La ci jointe est pour Mons^r Joseph Fabre, lequel je prie de vous donner cinquante sinq livres que jai payé pour lui. Je m'assure quil le fera aussi tost. Salues le de ma part comme tous les voisins, ma mere, mon frere François, ces enfans et le couzln Jean Baptisse Gravagne. Je vous prie de vous tenir joiieuse et tous mes enfans en rejouissance, esperant que le bon Dieu me fasse la grasse de vous revoir en santé, et Janne quil fasse bien vos commandemens, et Jean Baptiste bedses le pour lamour de moy. Adieu !

Mademoiselle

Votre melleur amy
et mary

Gilles VERDILHON.

* *

II

Malte, le 7^e Xbre 1678

Mademoiselle, sommes arrives icy le samedy passé troislème du courant, tous en parfalte santée graces à Dieu ; nous avons failly de nous bien battre avec deux vesseau tripolins a sinquante milles loing dissy, mais ces canailles nont pas heu le courage de nous attaquer, nous croyant un vesseau du Roy nous voyant tant de monde ; nous avons heu plusieurs autres chasses d'autres vau^x, qui serait trop long de vous en faire le récit ; jen ai escript emplement au compere Jean Tiran, qui peut être vous faire veodr. Je vous dis seulement que nous espalmons (1) icy notre vau, et que dans huit jours nous partirons pour suivre notre voyage ; Dieu nous le donne bon et nous tienne tous en santé. Javois, chargé quelques bagatelles sur cette barque, mais je nai pas heu loisir de rien veodr encores a cause de la consignation de mes marchandyes ; a ma loisir je lacheptera y et le lesseray a Mess^{rs} Garsin et Annely pour vous ladresser. Je vous prie de vous tenir joiieuse et contente et en fere de mesme a tous mes enfans, attendant que le bon Dieu nous donne bon voyage et heureux retour, pour votre satisfaction et pour la mienne. Quand je parle a vous, jantands parler aussy a ma fille Madon, car

(1) *Espalmer* ou *espamer* signifie purifier, nettoyer à nouveau (GODEFROY, *Glossaire...*).

cest sur son soing que je repose pour tous les affaires de nostre maison ; et vous je vous prie autant que puis de laisser vos inquiettudes ordinaires, et de vous resjouir avec vostre famille tout de mesme comme cy jestois a la maison, et de ne vous donner peine de rien que de bien eduquer vos enfans et les tenir à la crainte de Dieu. Jean-Baptiste fettes qu'il continue son escole et qu'il aprenne bien de lire, et au retour, Dieu aidant, le mettrons descrire, et peu de temps apres sera escrivain du V^{au} Joseph-Gabriel embrases-le et badses le pour lamour de moy, et dittes a Magdelene sa nourrice que je salue son mari et elle par un million de fois, et que je leurs recommande nostre petit Joseph Gabriel, et que Dieu aidant je lui en tesmoigneray ma gratitude. Et cy Janne Seimarde vient, ne manques point de la prendre a vostre service preferablement a toute autre. Salues la de ma part, et que je luy recommande comme a lordinaire destre bien sage et davoit soing de la maison et de mes enfans ; et quand vous cries ensemble de ne cries pas si fort que vous ; et cy vous aves encore lautre Janne salues la de ma part. Salues ma mere par mille fols et que je me souviendray du camelot. Salues mon frere François sa femme et tous ces enfans comme aussy sa belle fille ; dittes luy que François ce fera brave avec le temps, Dieu le fasse !

Je vous escripray plus emplement advant mon despart de cette Isle, et sil y aura occasion vous envoiray quelque chose ; sependant demeurez comme est desja joyeuse et contente, et toute nostre famille ; et assurez vous que suls comme tousjours

Mademoiselle,

Vostre meilleur amy et mary

Gilles VERDILHON.

★★

III

Smirne, le 17^e janvier 1679

Mademoiselle, jay charge a la garde de Dieu sur le present V^{au} Saint-Louis, capp^{ne} Jean Rimbaud, un saq sire jaulne des comptes de Magdelaine, Jean-Baptiste et Joseph Gabriel Verdilhon, et pour estre consigne a vous, que cy joint trouveres la polisse du chargement ; je prie le compere Jean Tiran de vous lenvoyer a la maison quand il aura lentrete, et de la bonte quil en fasse la vente et vous en remettra l'argent que men tiendres compte et a moing que de besoing ne le toucheres point.

Sommes arrives icy le septiesme du present mois tous en bonne sante, et trouvons que les marchandizes sont a fort bon compte, ce quil me fait esperer que nostre voyage sera tres bon, Dieu le fasse ! Je vous ay envoye de Malte, ou du moins laissé a Mess^{rs} Garcin et Annely du devd^e Malte un paquet dou li a un coustillon sattin noir flury pour vous et deux paires bas de soye pour ma fille Madon, et quatre tableaux qui sont quatre vases de fleurs, tous egaux, quilz nous serviront pour la seconde salle, quilz sont fort agreables. Je crois que le tout vous sera este envoye sur une barque quil devoit partir le lendemain

Jean VADILHON
ép. Anne d'Arquier.

reg. de la Major

Gilles
ép. Isabeau Mariani

Claude
ép. Jeanne Grasset

Claire
30/11/1623
+ avant 1642

François
18/12/1626
+ en 1695
ép. Claire Gravagne
dont au moins un fils
François

Marguerite
1636

Madeleine
1638
ép. Nicolas Mollard

Pierre
18/2/1639
ép. Françoise Carrière

Claire
1642

Anne
1645

Louise
1650
filleule de son
frère aîné Gilles

reg. de St-Laurent et des Accoules

Madeleine
30/11/1657
+ en 1702
ép. le 26/12/1690
Jean-François Estienne

Jean-Baptiste
vers 1670
ép. Marguerite Michel
dont un fils François
28/12/1686

Joseph-Gabriel
21/12/1677
ép. le 1^{er} avril 1704
Anne-Rose Ripert

registres de St-Ferréol et St-Martin

Jean-Joseph
2 avril 1704
ép. en 1731
Jeanne-Marguerite
d'Estienne

Claire-Marie
2 oct. 1706

Toussaint
17 oct. 1709
+ en 1718

Baptiste-Victor
d'Eglise
1712-1781

Anne-Madeleine
1714-1781

Madeleine-Rose
1715 - + 8 jours
Année 1716

Louis
1719-1796

Vincent
1719-1724

Pierre
1724-1798
courtier
ép. Madeleine Bizot

Joseph-Mathieu
1727-1801

Victor-Joseph
courtier
ép. en 1773
Anne-Rose Rostan

Madeleine-Pierre
1767-1859
ép. François-Raymond
Calbairac
et en 2^e noces en 1803
Michel Rivoire

Henriette-Elisabeth
1769-1849
célibataire

Marie-Anne
1771-1795
ép. J.-J. Bossairie

Antoine
1774
+ après 1832
ép. Vincente Chardeau

Thérèse-Sophie
1776-1865
ép. N. Germain

Louis-Joseph-Gabriel
1784-1849
ép. en 1815
Jenny Crudère

Flavie
1805-1837

Hector Rivoire
1809-1889
ép. Delphine Bouttet

Arthur
dont postérité

Adrien
ép. Berthe Deveaux

morts tous deux dans un accident en 1881

Berthe
ép. Adrien Rivoire

Gaston
+ jeune

que nous partimes pour Malte (2) qui fust le 26^e du mois passé, et que lesdits messieurs laurons mis le tout dans une petite caissette, et lai fait adressé au compère Jean Tiran qui aura heu soing de vous l'envoyer a la maison, puisque lad. barque ne faict point de carentene. Jay juge a propos de vous envoyer ledit saq ciré pour avoir un peu de risques sur led V^{au} Saint-Louis, et d'autant mieus quil y sera pour le premier blanchissage du printemps, et quil pourroit vouloir d'argent. Jen porteray Dieu aidant, avec nos quelques saqs que jay desja en magasin d'une tres belle partie que jen ai achepté.

Je ne puis vous adviser presentement que de nostre arrivéé, car pour nostre despart pour ches nous je ne puis vous en donner aucune assurance, sinon que mon sentiment est que nous passerons icy environ trois mois mais non pas davantage, vous poves compter sur cella ; ce quil me fait vous dire que je recommande a vous et a ma fille Madon le soing de la maison, de vivre tous joyeux et tous en paix ; et Jean Baptiste quil aille a lescole et quil apprenne bien a lire afin que de retour, sil plaît à Dieu le mettrons descripre. Et je recommande aussy a Magdelaine la nourrisse d'avoir soing de nostre petit Joseph Gabriel, et que assurement ne le perdra pas. Salues de ma part son mary et quil nous continue aussy son affection envers nostre enfant, et cy Janne sera de retour comme lespere, et quil sera en sante, dittes luy que je luy recommande le soing de la maison, et destre bien sage.

Je nay autre a vous dire sinon que pries Dieu pour nostre bon retour, pour vous dire de bouche ce que ne puis maintenant que du cœur a vous et a tous mes enfans. Salues ma mere et assures la que je luy porteray une plesse de camelot noir pour sabiller, mes freres et sœur, parans et amis, voisins et voisines, et a vous suls

Mademoiselle

Vostre melleur ami et mari

Gilles Verdilhon.

Dites a mon frere François et a sa famme que son fils François ce porte bien. Je crois quil luy escript par cette commodite. Le compere Jean Tiran vous envoira une buste de ponce (3) a la maison.

★★

IV

Smirne, le dix-neuviesme fev^r 1679

Mademoiselle, je vous ay amplement escript par le vaseau du Capp^{ne} Jean Rimbaud, et envoie un saq siré, tres-belle marchandise, layant recommande au compere Jean Tiran quil aura soing apres la purge

(2) *Sic* ; le contexte indique qu'il faut lire « pour Smyrne », ou « de Malte ».

(3) Semble être une sorte de corselet (busc de panse ?) ; cf. GODEFROY, *Glossaire*.

de vous lenvoyer a la maison, et mesme den passer la vente quand il le jugera a propos, et vous en donnera son montant que vous garderes pour men donner compte, Dieu aidant, à mon retour. Il vous aura envoye encores à la maison une buste pance qu'il vous servira pour ce caresme. A loccasion de cette barque par voye de Constantinople, jay voulu vous aviser que nostre partance de ce pais sera, Dieu aidant, environ la Pasque, vous pouver compter sur cella, ou du moins peu de jours apres, ce quil fait que je vous prie instamment de vous tenir joyeuse et contente et ne vous donner pene de rien, car Dieu aidant, tout ira bien car nous acheptons les marchandises a fort bon compte et tres belles (4). Japrocheray de cent balles de marchandises de mon compte, scavoir : soyes fines et ardasses, cottons filles, laines, sires, balles et toilles et autres marchandises que je vous diray a mon arrivee. De sorte que je vous recommande de rechef de vous tenir joyeuse et contente, et tenir mes enfans de mesme, puisque je massure quil ne vous manque rien et que par la grasse de Dieu vous avés tout ce quil vous est necessaire.

Je ne puis vous faire plus long discours a cette occasion ; je me contente de vous dire de prier Dieu pour nostre bon retour. Je parle autant a ma fille Madon qua vous, et la prie de maintenir la paix avec ces freres, et en particulier Jean Baptiste, et quil lincite daller a lescole et de bien aprendre afin que Dieu aidant a mon retour le mettrons descrire. Salues ma mere de ma part, et mon frere François et assures le que son fils est bien gaillard, et mes sœurs et beaux-freres, et tous nos parens et amis, voisins et voisines. Assures Madam^{le} de Feraud que son fils est bien gaillard pour avoir heu des nouvelles de sa Tattie depuis deux jours. Suis

Mademoiselle

vostre melleur amy
et mary

Gilles VERDILHON.

Dittes a Magdelene la nourrice et a son mary que je les salue et luy recommande nostre petit Joseph Gabriel, et cy Janne est ches vous je luy recommande la maison .

**

Du 23 décembre 1680

Pour avoir fait pour Mademoiselle de Verdilhon pour ses abis de mariage avec Mons^r Estienne :

Un corps de brocard broché incarnatin ; façon, fournitures L. 6

Un manteau de brocard noir, broché doublé de tabis piqué avec dentelle a chenille, façon, fournitures L. 6

(4) Smyrne était une sorte de petite Provence, où les négociants marseillais étaient un peu comme chez eux ; les Anglais au contraire se groupaient à Alexandrette, d'où venait en effet la malchanceuse « Galère de Drayton » dont on a parlé à l'Introduction. Cf. MASSON : *Histoire du Commerce français au Levant*.

Un couillon de brocard broché avec une grande dentelle fleur, de raport, façon et soy	L. 6
Un manteau de brocard a fleur fors (?) prince doublé d'es-toffe rayée, avec les paremens etc. (?) en bles, façon fournitures	L. 5
Un couillon de brocard a fleur, avec une dentelle fleur de raport, façon et soy	L. 5
	L. 28

Jay receu le compte cy desus et len quitte comme auscy de tous les autre contes jusques au jourdhuy. Faut a Marseille ce 15 janvier 1681.

AUDIBERT.

Deuxième série (1773-1778)

I

A M. Verdilhon, négociant à Marseille.

Versailles, le 31 may 1773

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 24 de ce mois. Le Sr Pascaud (5) m'a rendu compte successivement de l'exécution des opérations qu'il a consommés (*sic*) par mes ordres. Mes intentions sont remplies puisque l'arrivée des grains et l'annonce de ceux qui sont en chargement ont opéré la diminution dans les prix, ce que je désirais pour le soulagement du peuple.

Comme c'est à votre consignation, Monsieur, que les grains provenant des achats du Sr. Pascaud sont adressés en France, vous voudrès bien donner des ordres à ceux que vous commettrés pour la vente pour qu'ils ne soient débités qu'au peuple et aux boulangers, à petite mesure, afin d'éviter les spéculations des négociants avides, qui devenus propriétaires de ces grains les resserreraient pour y faire des gains énormes (6), toujours au préjudice des besoins du peuple. Je ne crois pas inutile de vous observer que dans vos opérations vous ne devés pas vous montrer comme agissant par les ordres du gouvernement, dans la crainte d'effrayer le commerce et d'empêcher les demandes que les négociants pourraient faire chés l'étranger ; il faut, relativement au prix, vous mettre à côté du commerce, faire vendre un peu au-dessous du cours pour s'opposer à l'augmentation, et procurer successivement la diminution ; mais cependant avec assés de ménagement pour que le commerce lui-même ne puisse attribuer la diminution à une opération forcée, et soutenir l'activité et l'envie de travailler qui animent le négociant. Vous ne pouvés donc, Monsieur, mettre trop de discrétion dans la commission dont vous êtes chargé, donner le change et faire ignorer que le gouvernement vous soutient. Vous votés que si d'un côté je viens au secours du pauvre pour lui procurer la denrée de première nécessité à un taux avan-

(5) Ami de Verdilhon, et parrain, ce semble, de son fils Antoine, 1774.

(6) C'était la grande préoccupation de Terray (GRARD, 76-77).

tageux pour le consommateur, je ne dois pas perdre de vue les intérêts du négociant, qui dans tant d'autres occasions a procuré à ce même peuple l'aliment qui fait sa seule ressource. Je sçai, Monsieur, toute la confiance que vous mérités ; je vois avec plaisir que la vente des grains que j'ai ordonnée au Sr. Pascaud vous ait été confiée mais surtout du secret pour pouvoir opérer efficacement le bien que j'ai eu en vue, en commandant cette opération.

Vous ferez bien d'expédier quelques batimens pour les ports de Cette et de La Nouvelle afin de soulager le Languedoc (7). Conduisiez-vous d'après les principes que je viens de vous tracer ; que l'on pense que c'est le commerce qui vient au secours du pays ; j'en ai fait donner l'ordre à Paris à la maison du Sr. Pascaud.

Je suis Monsieur, entièrement à vous.

TERRAY.

**

II

A M. Verdilhon, nég^t à Marseille,

Complègne, le 12 juillet 1773,

J'approuve, Monsieur, la conduite que vous avés tenuë, et dont vous me faites part par vôtre lettre du 28 du mois dernier ; tenés-vous toujours avec prudence à côté du cours.

J'aurois désiré que vous eussiez expédié quelques parties de grains pour Aix, et que vous les y eussiez débité comme pour le compte du commerce ; vous pourlés y en faire passer si vous y prevolés du besoin ; les dernières lettres de ce pays m'ont annoncé que ce marché avait été au moment de manquer (8).

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

TERRAY.

**

III

A M. Verdilhon, courtier Roial à Marseille,

Fontainebleau, le 14 octobre 1773

(Répondu le 27 octobre).

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres du 29 septembre et 6 de ce mois, et joint à la première l'état et le prix des grains existans à Marseille ; je vous en remercie ; l'abondance actuelle donnera le temps d'attendre

(7) Il s'y était produit des émeutes causées par la cherté du pain ; Terray demanda à divers négociants d'y envoyer du blé le 4 mai 1773 ; cf. Arch. Hérault, C. 2914 ; Verdilhon n'y est pas nommé, peut-être à cause du caractère confidentiel de sa mission.

(8) En août 1773, un ouragan ayant dévasté la Provence antérieurement, Terray fit acheter des quantités excessives de blés à l'étranger (BIOLLAY, *Le Pacte de Famine*, p. 334).

l'arrivée de ceux qui sont en Expédition, et j'espère que les prix diminueront encore, ce qui est nécessaire pour le peuple.

Je me suis prêté volontiers à étayer le projet dont le Sr. Pascaud, qui doit être maintenant auprès de vous, m'a fait part d'extraire des blés du Levant (9) ; de semblables opérations qui ne peuvent que procurer le bien des sujets du Roy seront toujours protégées par le gouvernement, surtout lorsqu'elles s'exerceront par des commerçants aussi intelligents que vous. Vous me trouverez toujours disposé à vous donner des témoignages de ma satisfaction.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

TERRAY.

★★

IV

A M. Verdilhon, courtier Roial
à Marseille,

Fontainebleau, le 15 octobre 1773

(Répondu le 27 octobre).

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 6 de ce mois, et vous en remercie, M. le Contrôleur Général m'ayant renvoyé celle que vous luy avez adressée le 29 septembre dernier. J'ay proposé à ce ministre qui y a acquiescé, d'écrire de nouveau à M. le Chevalier de St Priest (10) pour qu'il accorde tout secours et protection aux frères Majastre de Smyrne, relativement à la spéculation que vous avez formée, conjointement avec Mr Pascaud à l'effet de tirer des blés du Levant. M. le Contrôleur Général a en même temps signé une lettre pour M. le duc d'Alguillon pour le prier d'écrire encore le plus fortement au même Ambassadeur. J'espère qu'au molen de ces précautions votre opération viendra à bien. Je le désire véritablement ; je compte que vous serez content de la réponse du Ministre qui vous parviendra par ce courrier. Je serai toujours charmé d'avoir à lui faire valoir votre zèle, et à vous procurer des témoignages de sa satisfaction.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De ST-PREST

P.S. — Je vous prie de remettre le paquet ci inclus à M. Pascaud.

(9) En 1773, l'Italie n'exportait plus de blé, l'Espagne était dans le besoin, la Hollande et la Pologne hors de prix ; il ne restait plus que le Levant (GIRARD, pp. 117-118).

(10) François-Emmanuel Guignard (chevalier puis comte) de Saint-Priest, ambassadeur du Roi près de la Porte, de 1769 à 1784. Il n'avait aucun rapport de famille, que je sache, avec Brochet de Saint-Prest, signataire de cette lettre.

V

A M. Verdilhon, courtier Royal à Marseille

Paris, le 28 décembre 1773

Je viens, Monsieur, d'écrire à M. l'Intendant pour qu'il donne les ordres nécessaires afin que le bâtiment anglais (11) chargé de blé que vous avez fait arriver du Levant puisse entrer dans le Port de Marseille et y être déchargé. Je me suis porté volontiers à vous accorder cette grace pour vous donner des preuves de ma satisfaction.

Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

TERRAY.

★★

VI

A M. Verdilhon, courtier Royal à Marseille,

Paris, le 7 janvier 1774

(Répondu le 17 janvier)

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 24 du mois dernier relativement à l'affaire que vous avez entreprise en société avec MM. Pascaud et Majastre pour tirer des blés du Levant. Le Ministre à (sic) appris avec plaisir que malgré les obstacles que vous avez éprouvés, vous en avez déjà fait fait (sic) arriver plus de 2.000 charges. Il espère que cette opération viendra à bien, puisqu'elle est entre vos mains, et celles de négociants aussi intelligents.

M. le Contrôleur Général vous a marqué qu'il avoit prié M. l'Intendant de donner les ordres nécessaires pour lever l'embargo mis sur le bâtiment anglais venant de Volo avec une cargaison de blé ; ainsi plus de difficulté à cet égard.

Quant aux recommandations du Ministre à nôtre ambassadeur à la Porte, il avoit été écrit précédemment à ce dernier pour d'autres négociants, mais depuis plusieurs jours M. Pascaud doit vous avoir prévenu que M. le Contrôleur Général, pour aider votre entreprise, avoit marqué à M. le Chevalier de St-Priest de faire participer également et sans préférence les négociants en faveur desquels il a écrit aux firmants qu'il pourroit obtenir, et vous devés être content de cet Arrangement.

(11) Les recherches de M. Rebuffat lui ont permis d'identifier avec une quasi-certitude ce bâtiment anglais. C'était « La Vraie Bretagne » (The True Britain ?), capitaine Thomas Jouge, venant de Volo avec 2.300 charges de blé, arrivé à Marseille le 26 février 1774, pour le compte de MM. Charles Gautier et C^e (Arch. Chambre de Commerce, 1.2). Gautier et compagnie étaient-ils des prête-noms ?

Vous êtes, à la vérité, les maîtres de disposer des blés que votre industrie pourra vous procurer du Levant ; mais, Monsieur, je présume trop de l'honnêteté des vus de votre Société pour n'être pas persuadé que vous les ferés arriver de préférence pour la subsistance de vos concitoyens. Cette conduite ne peut que vous mériter de la part du Ministre et vous donner à tous dans l'occasion des droits à ses bontés et à sa protection. Je serai charmé d'avoir à lui faire valoir votre zèle et à vous procurer des témoignages de sa satisfaction.

Je me suis porté avec grand plaisir à lui proposer la réponse qu'il vous a faite relativement aux inquiétudes que vous avés conçues sur les mémoires distribués contre vous (12).

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

De St-PREST

**

VII

MM. Verdilhon et Majastre, négociants à Marseille,

Paris, le 25 janvier 1774

(Répondu le 7 février)

J'ay vu avec plaisir, Messieurs, par votre lettre du 14 de ce mois que vous vous étés déterminés à faire arriver de préférence dans le Royaume les blés que votre industrie pourra vous procurer du Levant. Cette conduite ne peut que vous distinguer parmi vos concitoyens et vous mériter les témoignages de la satisfaction du Conseil ; je seray fort aise d'avoir occasion de vous en donner des preuves.

Je suis, Messieurs, très-parfaitement à vous.

TERRAY.

**

VIII

Msr. Verdilhon (13),

Marseille, le 10 septembre 1778,

(Répondu le 10 septembre 1778)

Monsieur,

J'ai reçu tant seulement hier par la Poste les lettres de ce Ministre que vous m'aviez confiées pour mon dernier voyage de Paris. Je vous les renvoye ci-jointes, en attendant votre réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 6 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur.

votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SOLIGNAC

(12) Il s'agit probablement des libelles que Georges Roux répandait contre Verdilhon, à qui il devait d'avoir évité la faillite...

(13) Ce billet émanant d'un auxiliaire de Verdilhon accompagnait les lettres ci-dessus et les concernait certainement. On voit qu'elles servaient de pièces à conviction en faveur de leur destinataire.